

Contact :

Marie-Hélène Lombard

Assistante du Bâtonnier

Mail : SAO@barreaumarseille.fr

Tél. : 04 91 15 31 42

Marseille, le 22 décembre 2023

Objet : Compte rendu visite geôles Commissariats Nord et Evêché de Marseille le mardi 19 décembre 2023

Conformément aux dispositions des articles 719 du code de procédure pénale issues de la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021 et L.132-1 du code pénitentiaire, je me suis rendu mardi 19 décembre matin aux geôles des Commissariats Nord puis Evêché.

Bilan général :

Les conditions d'hygiène sont à déplorer pour les deux sites Commissariats Nord et Evêché : Insalubrité, odeurs d'urine et d'ammoniaque insoutenables, lumières fortes empêchant le sommeil, absence de matelas et de couvertures propres et sans vermines, distribution des repas aléatoire...La geôle pour les mineurs au commissariat nord a retenu particulièrement mon attention comme pouvant porter atteinte à leur intégrité.

Le respect de la dignité humaine n'est pas assuré dans ces lieux, des mesures urgentes peuvent et doivent être prises pour préserver la dignité des personnes majeures et mineures présumées innocentes.

Les espaces réservés pour réaliser les entretiens avec les avocats ne sont pas satisfaisants au commissariat nord (beaucoup trop exigüe) et absolument pas acceptables à l'évêché (impossibilité d'avoir un entretien confidentiel).

Je réitère ma demande de mise à disposition des salles actuellement réservées aux médecins au bénéfice des avocats lorsque celles-ci sont inutilisées et cela pour les deux établissements.

1/Visite du Commissariat NORD

Lieu : 1 rue Odette Jasse, Marseille 15eme

Photo du site



Les cellules sont lavées deux fois par semaine : au moment de notre visite se trouvent de nombreux débris au sol (riz, sachets plastiques, ...) comme peuvent en attester les photos que nous prenons. Les murs et vitres ne sont pas propres également.

D'après les responsables policiers sur place, la société de nettoyage qui se nomme ATADIA, doit passer le karcher à chacun de ses passages, soit au moins deux fois par semaine. Mais le karcher n'est jamais utilisé. Une défaillance du contrat avec la société de nettoyage est constatée et des photos sont prises montrant la saleté avérée dans les cellules visitées.

Les geôles Mineurs :

Les mineurs et les femmes sont placés en priorité dans une partie du local pour être séparés des autres.

Ce sont les premières geôles que l'on voit après avoir passé la porte de sécurité pour accéder aux services. Elles sont en plein passage des équipes des geôles, des services des quarts judiciaires, des arrivées et des départs.

Leurs placements permettent une plus grande surveillance des personnes détenues mais le bruit induit par ces passages les empêche de pouvoir se reposer. Or, le repos fait partie du respect de la dignité humaine.

La taille des locaux est assez grande et on peut se poser : la question de comment s'effectue la séparation entre mineurs et femmes se pose.



Sur les deux cellules prévues pour le placement des mineurs et les femmes, une seule est accessible depuis une semaine puisque la clef de la deuxième cellule s'est cassée dans le barillet (photo ci-contre)

Lors de ma visite, deux mineurs se trouvaient dans la seule cellule disponible pour leur placement en garde à vue, l'un dort à même le sol, l'autre sur le banc :



L'hygiène est déplorable.



La taille du banc est de 46cm de large et 1,71m de long ce qui correspond à la largeur de la cellule. En longueur, la cellule fait 3,20m.

Après vérification, ces deux mineurs (ci-dessus) ont passé la nuit dans ces conditions puisqu'ils sont arrivés la veille à 21h30 et 23h30.

En plus du passage fréquent et bruyant devant les geôles mineur une forte lumière éclaire les lieux en permanence, empêchant les personnes d'avoir un temps de repos nécessaire. Le fort éclairage se voit bien sur les photos.

Les autres geôles



Forte odeur de toilettes dans les geôles avec des fuites d'eau apparentes au sol qui peuvent être dangereuses tant pour les policiers que pour les gardés à vue avec forte odeur d'ammoniaque, qui est très difficile à respirer tellement elle est nauséabonde. On retrouve cette odeur dans les toilettes et les bacs de douche.



Dans la geôle n° 8, deux personnes sont présentes : l'une sur le banc, l'autre au sol à terre.

Il n'y a pas de matelas et la geôle est sale

Dans la geôle n° 6 : forte lumière avec système LED qui donne une lumière intérieure très proche de la vitre (photos à l'appui) empêchant manifestement le gardé à vue de dormir sur le matelas trop de lumière étant présente dans la cellule. Il a manifestement décidé de dormir la tête dans l'endroit le moins lumineux ou à l'ombre c'est-à-dire au sol.



Dans l'autre cellule, n°5, un seul matelas pour deux : le matelas est par terre. Un gardé à vue est au sol sur le matelas et l'autre gardé à vue sur le banc (voir photo ci-dessous) :



Cellule 4 : une seule personne et un matelas présent



Cellule 3 : vide

L'état de propreté n'est pas acceptable.

Les détenus ont soit uriné soit laissé un pack de jus d'orange à jeter qui a macéré. Odeurs insoutenables.

Pour les autres locaux de détention : ils sont vides

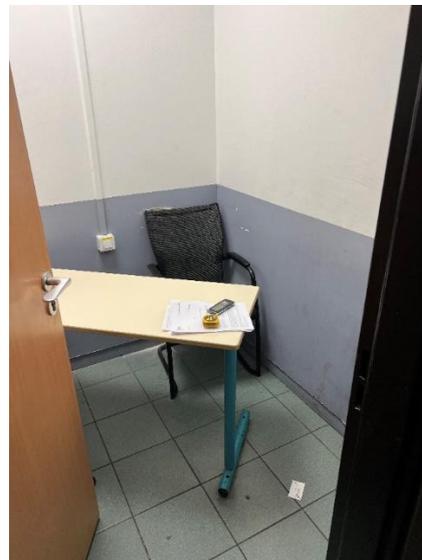
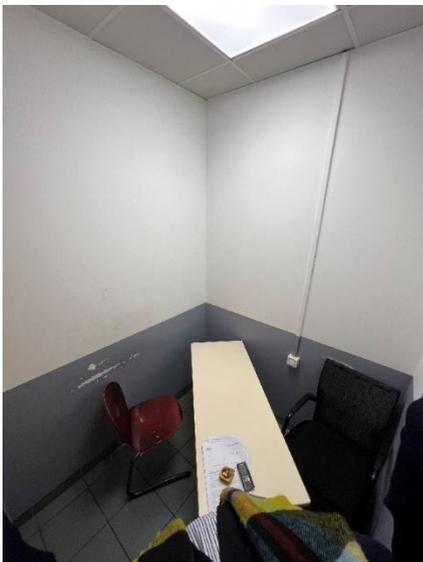
Les détenus sont soumis à de fortes lumières mais des matelas sont présents : 2 matelas par cellule, ce qui laisse à penser que dans les cellules peuvent se trouver un gardé à vue sur un banc et deux autres sur les matelas qui peuvent y dormir.

Par terre, un liquide qui ressemble à de l'urine.

Dans les geôles n°9 et N° 10: pas de matelas. Une personne est dans les locaux

[Le local avocat](#) (ci-dessous) est toujours le même ; il n'a pas changé.

Il s'y trouve un siège sommaire.

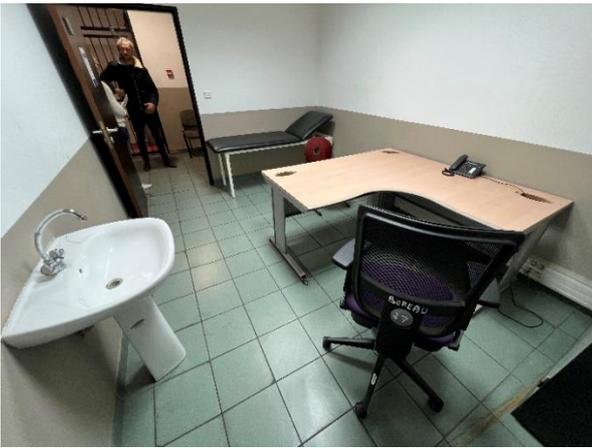


Il est trop exigüé (1,72 sur 1,80m) surtout quand les avocats sont assistés d'un interprète (soit 3 personnes dans moins de 4m²).

On a l'impression de pouvoir être entendu par les policiers de l'extérieur. J'ai effectué des tests avec des personnes à l'extérieur : j'ai pu constater qu'il n'était pas possible d'entendre les discussions à l'intérieur de la pièce lorsque la porte du parloir était fermée.

Le local pour les médecins

Le local pour les médecins est resté en l'état et n'a toujours pas été mis à disposition des avocats malgré le courrier que j'ai adressé à la cheffe du commissariat Nord. Je lui avais proposé de mettre ce local à disposition des avocats quand il n'était pas utilisé par les médecins. D'après les remontées des avocats du barreau, ce local reste inutilisé alors qu'il est grand et propre, ce qui renforce l'impression de confidentialité et de sérénité de l'entretien.



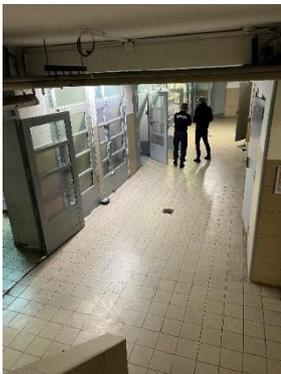
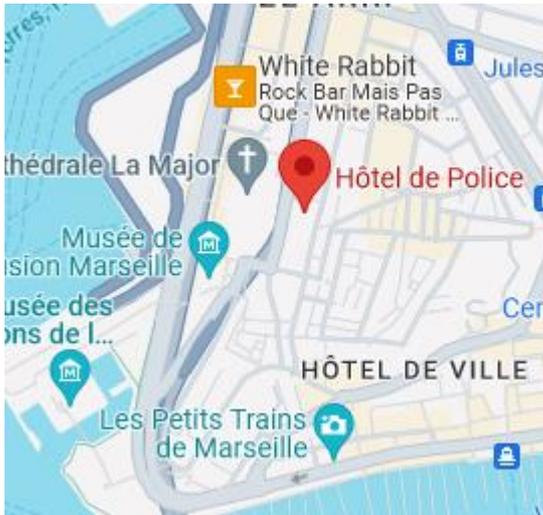
La salle médecins est parfaite pour recevoir des personnes en consultation : elle est grande, spacieuse, il n'y a pas d'hygiaphone, pas de vitre bien évidemment et manifestement il y a un bouton d'appel d'urgence.

Cette salle est bonne, à mon sens, pour préserver la confidentialité des entretiens.

2/ Visite site EVECHE

Lieu : 2 rue Antoine Becker, 13002 Marseille

Photo du site Evêché



Après l'entrée sur le site des geôles du Commissariat évêché (ci-contre), je commence la visite par le parloir avocat (pas de photos).

Local entretien avocat

Le local réservé pour l'entretien avec les avocats ne permet pas sa confidentialité. En effet, l'avocat et la personne gardée à vue sont séparés par un mur et une vitre : ils parlent via un hygiaphone. Si le local de l'avocat est insonorisé, celui de la personne gardée à vue ne l'est absolument pas.

Ces conditions d'entretien ne sont pas acceptables.

Geôles

Toutes les cellules ont été repeintes il y a un an : on le voit d'ailleurs en comparant avec les bâtiments du Commissariat nord, y compris les parties communes et les couloirs qui ont été repeints.

Après le parloir, se trouve un coin « salle de bain » avec des toilettes et une douche :

J'ai constaté qu'il n'y avait pas d'eau ni dans la cuvette des toilettes ni dans le bac de douche, ce qui laisse entendre que cet espace hygiène est rarement utilisé. Les conditions de propreté laissent à désirer.



Après ce coin douche-toilettes, j'ai pu visiter la première geôle qui est sale. Chaque geôle présente les mêmes conditions de taille : 2,65m pour chacune avec présence d'un banc.



Des kits d'hygiène sont présents.

Il y a des matelas et des couvertures dans une des geôles. Les matelas sont empilés les uns sur les autres dans la cellule n°3 avec des couvertures au fond de la pièce. D'après les déclarations des policiers présents le jour de ma visite, les matelas et les couvertures ne sont donnés que sur réclamation des personnes. La raison donnée à ce process de distribution au compte-gouttes, serait des problèmes sanitaires liés à la prolifération de punaises de lit et d'hygiène.



Matelas entassés dans la geôle n°3

Une odeur générale d'urine se trouve dans le grand local des geôles.

Je rentre dans une des geôles. Des papiers sont collés sur le système de ventilation afin de limiter la ventilation (faisait-il trop froid ?) mais ceci augmente le bruit et accélère la ventilation. La nourriture et les cartons de nourriture ne sont pas jetés.



Papiers collés sur le système de ventilation



La nourriture n'est pas débarrassée des geôles

Il y a dans la cellule une lumière LED de forte intensité qui empêche de dormir.

Dans le local où les repas sont stockés et réchauffés à l'aide d'un four à micro-ondes, l'hygiène est à revoir. Des résidus de nourriture séchée restent sur les plateaux ; à terre, se trouvent des balais sales et usagés, des têtes de balai sont présentes (photos).



J'ai pris aussi en photo l'intérieur des fours à micro-ondes où sont chauffés les plats distribués aux gardés à vue montrant que le nettoyage des fours et de la cuisine n'est pas effectué. L'hygiène y est une fois de plus déplorable.



Ensuite, j'ai poursuivi la visite en y trouvant :

Un local WC n° 1 :
forte odeur. Le bac est pris en photo



Les toilettes n° 2 sont à peine plus propres

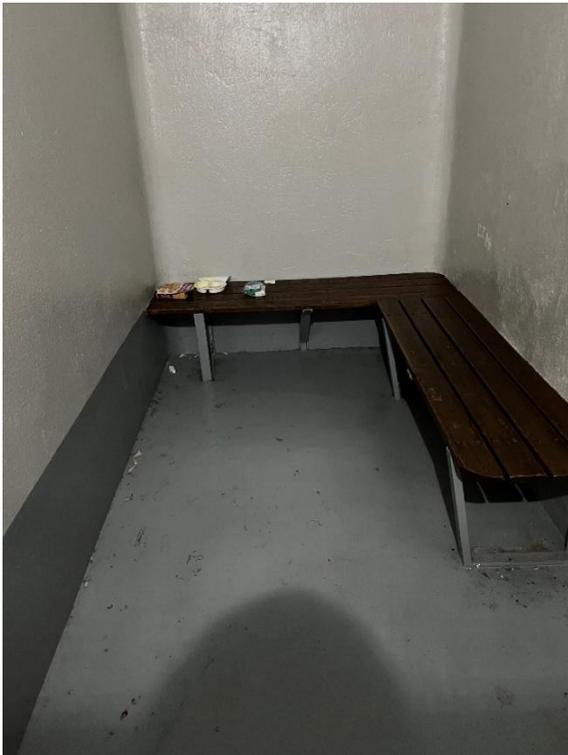


La douche n° 3 pas d'odeur significative.

A l'intérieur : bac de douche sale avec présence d'éléments à terre qui laissent penser que cette douche est peu utilisée

Les toilettes n° 3 sentent un peu moins que les deux précédentes mais l'hygiène reste douteuse.

Les locaux 6,7, 8 et 9 sont vides sauf la cellule n°8 occupée par une personne.
Il y a des bancs en L et pas de matelas.



La cellule 9 pas d'odeur
Un kit d'hygiène est présent avec un
reste de poulet-riz au curry

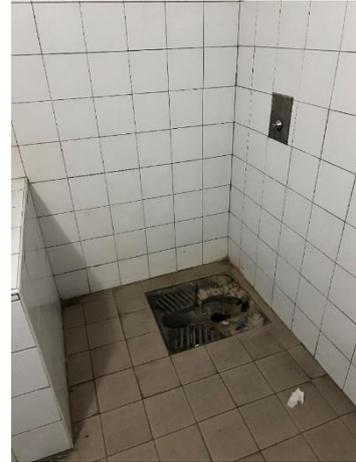


Les largeurs sont entre 44 et 45 cm pour les bancs en L : il y en a un d'une longueur de plus de 2m.

Présence dans les couloirs de pièges à rats : on est dans l'allée des cellules collectives qui d'ailleurs portent la lettre n° C avec toujours présence de forte lumière devant la vitre d'entrée empêchant le sommeil, les lumières n'étant ni éteintes ni baissées durant la nuit selon les déclarations qui nous sont faites.

Les Cellules Collectives C1-C2 et C3 sont vides. Il n'y a pas d'odeur significative. Des kits d'hygiène sont présents : l'un d'entre eux est ouvert et se trouve en cellule C3. Il y a présence d'un plat de nourriture laissé dans la salle : d'après les déclarations, le gardé à vue serait en audition et le plat ne serait pas débarrassé.

A l'intérieur des deux locaux toilettes des geôles collectives : l'un était particulièrement sale et l'autre, aussi sale et dégageant des odeurs nauséabondes, contenait des excréments visibles avec une chasse d'eau non tirée.



J'ai pris une photo du couloir derrière les toilettes montrant le côté technique des arrivées d'eau. Nous avons testé la chasse d'eau de ces toilettes en présence du chef de poste : elle s'est montrée défectueuse et aucun seau d'eau n'a été jeté pour éliminer ces excréments.



Les cellules de dégrisement

Le policier qui me fait la visite me dit que ce sont celles qui sont « aux normes » maintenant puisqu'elles comportent un point d'eau, une zone toilette un lit en béton.

Je constate une lumière forte à l'intérieur empêchant les personnes de pouvoir dormir. Il y règne une forte odeur d'urine ; hormis le banc qui semblait propre, le reste de la salle laissait à désirer.

Il y a 11 cellules de ce type-là, aucune n'est propre. Elles sont numérotées par lettres d'alphabet.

Lors de ma visite, le détenu placé dans la cellule numérotée H nous dit qu'il n'a pas eu de petit-déjeuner alors qu'il est 10h38 et qu'il souhaite avoir des nouvelles de sa famille. Cette personne est en garde à vue depuis la veille, 6h du matin.

Une personne de la société de nettoyage passe alors derrière nous avec un simple sac poubelle pour enlever les résidus. Aucun cout de ballet ni d'eau n'est prévu.

Je finis ma visite par les dernières cellules : elles sont très éloignées des policiers d'accueil.

Ceci cause un réel problème de sécurité des personnes en garde à vue. Lorsque j'ai évoqué cette question avec les policiers, ils m'ont indiqué que ces cellules étaient sous vidéo surveillance et qu'un tour de garde était prévu tous les quarts d'heure. Mais, je constate que :

- Les lumières et vitres opaques gênent la vidéo surveillance
- Les personnes mises en cellule ne sont pas au courant de cette vidéo surveillance ; ce qui est contraire à leurs droits.

Visite terminée.



Mathieu Jacquier
Bâtonnier